

**Trouvez ci-dessous courrier et courriel adressé au Ministre du BUDGET en 2010**  
et des informations jointes sur le complot en bande organisée contre Richard ARMENANTE  
dont communiqué de presse explicatif: Et Pour votre Information totale !  
Rappel aussi conversation du 25 mars 2010 avec Le cabinet du nouveau Ministre du Budget  
M. François BAROIN

**Courrier RAR et Email** (Envoyés samedi 27 février 2010 13:28) ; De Richard ARMENANTE: Attente  
de RDV MINISTRE DU BUDGET, Des Comptes Public et Fonction Publique

## Monsieur Eric WOERTH

139 rue de Bercy ; 5ème étage, 75572 PARIS cedex 12 ; Le Secrétariat Particulier de M.  
Eric WOERTH , Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique  
Tel. 01.53.18.43.00 ; Fax 01.53.18.97.46

Ministre des FINANCES Mme Christine LAGARDE et Ministre du Budget M. Eric WOERTH

- Bureau des Cabinets ; Le Chef de Bureau Gisèle NIZIER ; Affaire suivie par Mme Jocelyne ZAMI ; Affaire suivie par Corinne INACIO ;

-Vos Références : E / 2007 / 51447 / m / PARTIC-B / JZ ; E /2007/61318/M/PARTIC-B/GN ; Chef de cabinet Vincent TALVAS  
de Eric Woerth B/2009/37023/M/BDC-FI/CC courriel de Richard ARMENANTE du 15/04/2009 du 25 avril 2009 ;  
ref : Eric WOERTH E/2009/42413/M/BDC-FI/FL du 18 mai 2009 a Mr JF COPE , Contact le 17 avril 2009 avec secrétariat Mme  
Nadine FISCHER

-Copie : Vos Collaborateurs , Chef de Cabinet M. Vincent TALVAS (tel : 0153184152) , Mon Avocat Mtre Eric WITT , et Mr Les  
Elus dont qui suivent le dossier JF COPE , Amis et Famille

**Par courriel et LRAR n° 1A 035 068 4564 9 du 1<sup>er</sup> mars 2010**

### Bonjour Monsieur Le Ministre,

J'ai l'honneur de solliciter votre Haute Bienveillante Attention. Je tiens à vous remercier  
particulièrement au nom de toute ma Famille et Amis non seulement pour avoir dessaisi de  
mon dossier la Direction Générale des impôts de Marseille et dépaycé celui-ci à votre  
cabinet Ministériel en juillet 2009, mais surtout pour avoir suspendu toutes les poursuites à  
mon encontre. Compte tenu des preuves irréfragables que nous détenons, à charges  
contre l'ETAT , contre Guy MARIANI (un escroc , un Assassin responsable de suicide..etc)  
et à ma décharge , ainsi que les fautes ou complicités très graves commises par  
l'administration de la justice ( la plus lente d'Europe) et de la DGI Marseille dont vous  
trouverez détails ci-dessous (en pièces jointes), je me permets de vous demander d'annuler  
les poursuites et les garanties Hypothécaires sur mes modestes biens immobiliers et de  
m'accorder une Audience. Compte tenu des circonstances actuelles vous comprendrez que  
je ne puisse avoir confiance en l'administration et à l'administration de la justice (la plus lente  
d'Europe) en particulier qui n'a pas été capable en 30 années d'arrêter un escroc ; Pourtant  
des justiciables (dont certains se sont suicidés), le SRPJ et la police financière avaient fourni  
les informations à charge de Guy MARIANI à la justice . Des détournements de plus de un  
milliards d'€ en 30 années réalisés par Guy MARIANI ce personnage sulfureux ( pendant  
que d'autres citoyens se battent pour développer le Pays ?).

Ce personnage Guy MARIANI a eu l'habilité et le savoir faire d'utiliser la justice,  
l'administration en général, et de tricher en jouant de la fragilité de celles-ci, pour nuire et  
atteindre des honnêtes concitoyens comme moi. Ces »Loups Hobbistes « qui agissent à  
l'encontre des normes fondamentales de la morale et des lois Républicaines doivent être  
sanctionnés sans complaisance. Mais je vous rassure ce personnage le plus adroit n'est  
pas venu à bout de m'assujettir, car « moi » je ne veux qu'être libre et faire respecter le  
droit républicain avec vous. Des dénis de justice, des jugements iniques, des forfaitures, des  
escroqueries et tromperies aux jugements ont été accomplis à cause de ce personnage.  
Guy MARIANI nommé administrateur judiciaire illégalement donc tous les jugements, et  
actes devraient être frappés de nullités, en effet il était en particulier dirigeant de stés

incompatible avec sa fonction de délégataire de service public. Pour toutes ces raisons je sollicite un RDV avec vous et une négociation pour annuler les poursuites et les garanties Hypothécaires sur mes modestes biens immobiliers suite au recours indemnitaire c/ETAT que j'ai engagé , car Il est préférable pour moi de choisir la rapidité qu'un bon procès, qui prolonge la gabegie et la souffrance de ma famille.

Cliquez ici :- [Assignation Agent du Tresor Paris dossier Recours c ETAT 23 avril 2009](#)  
et

- [Conclusion Recours indemnitaire vs ETAT pour audience du 20 avril 2010](#)

et

- [Conclusions ARMENANTE vs Guy MARIANI et COVEA RISK au 12 novembre 2010](#)

L'Audience de Plaidoirie a été fixée le jeudi 18 novembre 2010 8h45 salle 4 ; « TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MARSEILLE 6, rue Joseph Autran ; 13281 MARSEILLE cedex 06 Tel : 04 91 15 50 50 , le délibéré du jugement a été fixé le 6 janvier 2011»

**vous pouvez donc lire la pièce jointe conclusion vs ETAT de l' audience du 1<sup>er</sup> juin 2010 , et la plaidoirie à venir , et un article de presse de MERIDIEN MAG de juin 2010 et autres infos explicatives ...**

Cliquez ici à la ligne :

- [Meridien MAG de juin 2010 Article Presse sur Richard ARMENANTE](#)

**J'attends justice depuis 15 années et cette situation a atteint la limite du supportable et dépasse l'entendement, nous vous serions gré de répondre à ma demande compte tenu des preuves irréfragables et irrévocables que je possède. Il est juste que ce qui est juste soit fait.**

J'attends donc que La France me rende justice rapidement : merci à nouveau de votre intervention et du suivi.

Si Le Président de la République, Le 1<sup>er</sup> Ministre, Un ministre ou vous-même souhaitaient me rencontrer, je suis à votre disposition.

Ce jour, je vous prie donc de trouver donc ci-dessous des informations irréfutables délivrées en qualité de défenseur des droits de l'homme, confronté à une situation d'urgence ou de gravité particulière et que, en cette situation, je requiers la protection accordée aux défenseurs des droits de l'homme par la Déclaration ONU du 9 décembre 1998 et la Résolution 53/144 qui la précédait. Nul ne peut faire obstacle à la manifestation de la vérité article de loi 434-4 et En cette situation, **« la vérité ne peut être enfermée , elle est sans pitié et elle nous rend libre »**, je vous déclare donc ce qui suit , Pour Déclaration Du Défenseur des Droits de l'Homme :

### **1) La démonstration par la preuve que les CA3 sont faux :**

Nous possédons les preuves qui démontrent que l'accusation faite à Richard ARMENANTE sur des détournement de TVA est fausse et injuste, un reproche inadmissible fait à Richard ARMENANTE. Guy MARIANI n'était pas a sa 1ere falsification des CA3 , pourtant la justice, l'administration en général, sont restées curieusement, sourdes et aveugles aux cris incessants d'innocence de Richard ARMENANTE. Je n'ai jamais été mis en examen ni convoqué par un juge ni écouté par l'administration fiscale de 1996 à 2008 soit pendant 12 années, aucun contradictoire. La justice poursuit Guy MARIANI depuis 1971 pour les mêmes faits et agissements, c'est une Honte. En 2002 au moment de ma condamnation Le Président Jean BIANCONNI qui m'a jugé était bien informé des pratiques maffieuses de Guy MARIANI et il a caché ces informations. **Je vous invite à lire la pièce jointe conclusion en appel du 12 janvier 2010 Mtre WITT**

Cliquez ici : [Conclusion appel du 12 janvier 2010 Mtre WITT](#) (et pièce jointe , A).

**2) Je vous rappelle** que Richard ARMENANTE a été relaxé en mai 2001 avec à l'appui un témoignage de Brigitte SLAWIK Directeur départemental du Trésor. Le Procureur Marc



CIMMAMONTI à Marseille curieusement à fait appel de cette relaxe alors que celui-ci était informé des agissements de Guy MARIANI (je possède des documents de l'instruction) . En appel Le Magistrat Jean BIANCONI un Magistrat sulfureux à Aix en Provence a condamné Richard ARMENANTE en mars 2002 en refusant d'écouter le témoignage de Brigitte SLAWIK Directeur départemental du Trésor présente à la barre et dûment convoquée alors que celui-ci était informé des agissements de Guy MARIANI (je possède des document de l'instruction et autres) car il avait réduit au même moment en appel la peine de Guy MARIANI en février 2002 de 5 ans à 2 ans ½ (curieux non ?). Ces deux Magistrats devaient donc se récuser !

J'ai été spolié, ruiné, ma maladie nosocomiale m'ayant empêché d'agir de 1997 à 2004, ma couverture sociale réduite par Guy MARIANI, sans aucune aide financière, la justice m'a refusé le paiement de subsides en ma qualité de Mandataire de justice ( ?), j'ai été saisie de mes biens immobiliers et revenus, mes revenus étaient de 1000€/mois et je suis pas exigible à l'aide juridictionnelle, La justice , l'administration ont caché la vérité à richard ARMENANTE. Richard ARMENANTE a du faire des investigations grâce à sa formation d'Auditeur à l'INHESJ (Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure et de l'intelligence économique, Ministère de l'Intérieur). De plus Mes Avocats ont été menacé, la justice a été complice de Guy MARIANI. **Merci à Ma famille et mes Amis qui me soutiennent !**

**3) Infos Communiqué de presse du 15 février 2010 :** Un Ami (dirigeant d'une société de communication) est venu à mon secours compte tenu de la situation inextricable dans laquelle la justice se trouve dans mon dossier mais pas seulement. Un 1<sup>er</sup> communiqué a été adressé à des journalistes. **Je vous prie de lire ce communiqué de presse du 15 février 2010 en pièce jointe Cliquez ici :** [Communiqué Presse Armenante Vs Mariani 2010](#) ( et pièce jointe , B).

Je dispose d'informations et preuves nombreuses, irréfragables sur les agissements délictueux de Guy MARIANI que je tiens à votre disposition.

Etonnamment, nous avons eu des refus d'instructions nombreux et pourtant les preuves de l'instruction du SRPJ et des informations obtenues, des investigations de Richard ARMENANTE ainsi que les témoignages de hautes qualités obtenus, obligeaient les juges à instruire. Or le respect de la Foi Publique s'impose au Juge, L'ETAT est Civilement responsable de ses Magistrats s'il est refusé les Mesures d'Instruction Art 143 et suivant du NCPC. Il est juste que ce qui est juste soit fait et suivi.

**LA DGFIP Marseille et LA JUSTICE Française (la plus lente d'Europe) n'ont pas fait ou voulu accomplir leur travail ?**

**4) Infos RAPPEL Courrier au Ministre du Budget :** Maître Eric WITT, l'avocat de Richard ARMENANTE, a interpellé le 10 février 2010 le Ministre du Budget Eric WOERTH , sur les protections dont bénéficiaient Guy MARIANI de la part de la DGI : **Cliquez ici :** - [Courrier fax a Eric WOERTH 10 02 2010 connivences DGI et G MARIANI](#) , (et lire pièce jointe courrier fax du 10 02 2010, C).

En effet comme je l'ai dénoncé dans le journal TOP ALERTE en 2009, la DGI n'a pas poursuivi Guy MARIANI et pourtant il y a de quoi. Le Ministre du BUDGET Eric WOERTH a suspendu toutes poursuites à mon encontre en juillet 2009 et dépayés le dossier à son cabinet à la suite de l'article de presse et des infos que Richard ARMENANTE lui a remises. Nous demandons donc si des poursuites ont été engagées auprès de Guy MARIANI au Ministre, mais nous savons que la DGI Marseille n'a rien fait ( c'est dans le dossier de l'instruction) et par contre n'a eu de cesse de poursuivre Richard ARMENANTE et ce avant toute condamnation.

De plus La justice Française est resté silencieuse et a caché les informations sur le comportement de Guy MARIANI à Richard ARMENANTE. La connivence entre la DGI et Guy MARIANI est constituée, en effet Richard ARMENANTE avait dénoncé à plusieurs

reprises les agissement de Guy MARIANI . Nous laissons le soin d'agir au Ministre, et de comprendre en conséquence, pourquoi il y a eu un acharnement à l'encontre de Richard ARMENANTE pour protéger le système de Guy MARIANI. Le Ministre Eric WOERTH sera ainsi convaincu du bien fondé de sa décision de suspension et dépaysement de mon dossier à son cabinet ministériel. Guy MARIANI n'a pu agir seul, c'est une évidence. **La DGI Marseille a été et est le Bras armé de Guy MARIANI qui a été renvoyé par réquisitoire du Procureur et ordonnance du juge d'instruction devant le tribunal correctionnel le 4eme trim. 2009. Cette information confirme le témoignage d'Alain SERIEYX Magistrat. De plus Le SRPJ et la police Financière ont fait leur travail, mais la justice et , la DGI Marseille démontrent par leur inaction, leur complicité avec Guy MARIANI soit par médiocrité ou corruption passive depuis 30 années.**

Deux agents des impôts mis en examen pour corruption à Marseille le 22 avril 2010 et d'autres suivront =

**- LA PROVENCE 24 avril 2010 corruption Inspecteurs de la DGFIP**

**Le Figaro - Flash Actu : 2 agents des impôts mis en examen ,**

**22 avr. 2010 ... Flash Actu : 2 agents des impôts mis en examen. ... de l'administration fiscale ont été mis en examen à Marseille pour corruption active et ...**

**[www.lefigaro.fr/.../22/97001-20100422FILWWW00554-2-agents-des-impots-mis-en-examen.php](http://www.lefigaro.fr/.../22/97001-20100422FILWWW00554-2-agents-des-impots-mis-en-examen.php) - Il y a 16 heures**

**<http://fr.news.yahoo.com/4/20100422/tts-france-corruption-ca02f96.html> et**

**L'Est Eclair : AFP en direct : Deux agents des impôts mis en ... et**

**Marseille : deux agents des impôts mis en examen pour corruption ...**

** 22 avr. 2010 ... L'un des deux fonctionnaires dort en prison selon le Figaro. Mardi, agissant sur commission rogatoire d'un juge d'instruction de Marseille, ...**

**[www.lepost.fr/.../22/2044436\\_marseille-deux-agents-des-impots-mis-en-examen-pour-corruption.html](http://www.lepost.fr/.../22/2044436_marseille-deux-agents-des-impots-mis-en-examen-pour-corruption.html) - Il y a 14 heures**

Mon Avocat m'invite à déposer plainte à nouveau c/DGI Marseille à l'analyse des pièces et preuves que nous détenons ?

Je vous remercie très sincèrement de votre soutien quant au suivi de ce dossier, ne doutant pas que vous avez à cœur de demeurer le représentant et , l'interlocuteur privilégié de Richard ARMENANTE MANDATAIRE DE JUSTICE et honnête citoyen.

**Vous remerciant de la bienveillante attention que vous voudrez bien accorder au respect de mes droits et des droits de l'Homme , en m'accordant à nouveau votre soutien.**

..

Dans l'attente que vous m'accordiez une audience , de l'annulation des poursuites et garanties hypothécaires, de vous lire, de vous rencontrer ou de votre appel, je vous prie de croire, Monsieur Le Ministre, à l'assurance de ma plus Haute Considération et de mes meilleurs sentiments.

**Richard ARMENANTE**

Auditeur et Membre comité Expert INHESJ (Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure ,de l'intelligence économique et de la justice, Ministère de l'Intérieur) Ingénieur ,Ancien Adjt Au Maire de Marseille(délégué à l'économie),Dirigeant de Stés ; Mandataire de Justice, Doyen du Conseil des Sages du Journal TOP ALERTE le journal qui dit la vérité :

**Fils et Petit fils de résistant décoré de la Croix de la légion d'Honneur (Tel Léon LACHAMP , D.ROUSSEL des Héros, des avenues à Marseille en témoignent);** Portable : 06.88 73 45 04 –Tél : 0491421823– E Mail : [richard.armenante@aliceads1.fr](mailto:richard.armenante@aliceads1.fr)

Résumé Affaire d'un Complot en bande Organisée : (voir BLOG jusqu'au 30 septembre 2011: <http://injustice.aliceblogs.fr> )

**PJ**

**-Communiqué Presse Armenante Vs Mariani 2010**

**-Assignation Agent du Trésor Paris dossier Recours c ETAT 23 avril 2009**

**- Conclusion Recours indemnitaire vs ETAT pour audience du 20 avril 2010**

**- Conclusions ARMENANTE vs Guy MARIANI et COVEA RISK au 12 novembre 2010**

**- Meridien MAG de juin 2010 Article Presse sur Richard ARMENANTE**

**Conclusion appel du 12 janvier 2010 Mtre WITT**

**Courrier fax à Eric WOERTH 10 02 2010 connivences DGI et G MARIANI , lire pièce jointe courrier fax du 10 02 2010 .**

**- LA PROVENCE 24 avril 2010 corruption Inspecteurs de la DGFIP**